

---

Ref. Doc. : 2501-7514770-1

A : Service de presse / COMMUNICATION & INSTITUTIONS

Mot-Clé : ASSOCIATION FRANCAISE DES CONSEILS EN LOBBYING

---



**BFM BUSINESS**

**LES DECODEURS DE L'ECO – Le 20/11/2013 – 20:02:05 – Extrait**

**Invités : Noëlle LENOIR, déontologue de l'Assemblée nationale ; Christophe SIRUGUE, député PS, maire de Chalon-sur-Saône, en Saône-et-Loire, Alexandre de MONTESQUIOU, président de l'association française des conseils en lobbying et affaires publiques**  
**Editorialistes : Bénaouda ABDEDDAIM ; Emmanuel LECHYPRE**

**FABRICE LUNDY**

« Les Décodeurs de l'Eco » avec cette proposition à l'intérieur du premier rapport annuel de la nouvelle déontologue de l'Assemblée nationale, l'avocate Noëlle LENOIR qui propose de réduire de 40 % les indemnités frais de certains députés maires, pour en quelque sorte permettre de mieux rémunérer leurs collaborateurs peut-être, parfois tenter, en tout cas qui soumis à des pressions, des intérêts d'ordre privé. Et justement ces relations incestueuses entre certains élus et divers groupes d'intérêts économiques, on se pose ce soir la question donc : nos députés sont-ils sous l'influence des lobbies ? Vos remarques sur le compte Tweeter des « Décodeurs de l'Eco » avec Guillaume, qui nous dit : bon, il faut arrêter de croire que les lobbies sont néfastes, je le disais tout à l'heure. Les lobbies font avancer les débats. Merci Monsieur SIRUGUE de l'avoir rappelé, monsieur SIRUGUE, c'est le député de Saône-et-Loire qui était avec nous, député socialiste. Et alors à l'inverse, eh bien, c'est Serval qui nous dit : les lobbies sont le cancer de la France, ils achètent les députés pour faire passer des lois pour leur intérêt. On va en parler, toujours avec nos « Décodeurs », Noëlle LENOIR, donc je vous le disais, la déontologue de l'Assemblée nationale, Bénaouda ABDEDDAIM, Emmanuel LECHYPRE, nos éditorialistes économiques à BFM Business, Christophe SIRUGUE, donc député PS, député maire de Chalon-sur-Saône, en Saône-et-Loire, et puis, j'accueille Alexandre de MONTESQUIOU. Bonsoir.

**ALEXANDRE DE MONTESQUIOU**

Bonsoir.

**FABRICE LUNDY**

Alexandre de MONTESQUIOU, qui est le président de l'association française des conseils en lobbying et affaires publiques. On va vous donner la parole dans un instant. C'est vrai que ces relations donc entre les lobbies – entre guillemets – entre les députés, est-ce que nos députés sont sollicités, sont tentés ? Allez, ce reportage à l'Assemblée nationale cet après-midi.

///

**FABRICE LUNDY**

---

Tous droits réservés

**KANTAR MEDIA**

TEL : 01.47.67.18.00

FAX : 01.47.67.18.01

[service.clients@kantarmedia.com](mailto:service.clients@kantarmedia.com)

Alexandre de MONTESQUIOU, un peu pour simplifier, je le disais, est le président de l'association des lobbyistes en France. Est-ce qu'on peut dire qu'en France, aucun texte de loi finalement n'est adopté sans l'intervention, sans la pression donc, eh bien, de groupes de lobbying ?

**ALEXANDRE DE MONTESQUIOU**

Juste avant de vous répondre, je voudrais vous juste rappeler que l'association française des conseils en lobbying a été créée pas hier, mais en 91, par certains de mes prédécesseurs et qui sont encore actifs, qui avaient une vision un peu visionnaire de la nécessité d'organiser la profession et de la doter dès cette époque d'un code de déontologie, qu'on a d'ailleurs étoffé il y a trois ans, trois, quatre ans, quand l'Assemblée, précurseur, a souhaité justement remettre à plat les relations entre le Parlement et donc les lobbyistes, quels qu'ils soient, parce que nous, nous représentons à l'association les conseils en lobbying, mais les lobbyistes peuvent être internes aux entreprises, et ils peuvent représenter les collectivités locales, des ONG, etc. Alors, concernant votre réponse...

**FABRICE LUNDY**

Oui, est-ce que toute loi en France est adoptée parce qu'il y a eu à un moment une intervention d'un groupe de lobbying ?

**ALEXANDRE DE MONTESQUIOU**

Je ne pense pas que toute loi est adoptée parce qu'il y a eu une intervention de lobbying, il y a des lois un peu de circonstance, de temps en temps, il y a beaucoup de lois, peut-être trop de lois d'ailleurs, mais souvent, les lobbyistes interviennent, sont consultés, comme le rappelaient certains députés qui étaient interrogés tout à l'heure, sont sollicités pour des auditions, donc de manière totalement officielle, leurs noms figurent généralement en annexe des rapports, parfois, ce n'est pas le cas, une des propositions de monsieur SIRUGUE est de remédier sur ce point, et donc les lobbyistes sont là pour avoir une approche professionnelle, donc reposant donc sur des bases déontologiques très claires...

**FABRICE LUNDY**

C'est quoi, Alexandre de MONTESQUIOU, une approche professionnelle ? Concrètement, vous faites quoi ? Vous intervenez comment ?

**ALEXANDRE DE MONTESQUIOU**

On intervient, eh bien, j'allais dire, de la façon la plus simple possible, en prenant contact avec nos interlocuteurs, donc les parlementaires ou leurs collaborateurs, collaborateurs qui peuvent être les assistants ou les fonctionnaires de l'Assemblée, puisqu'on parle, là, en présence d'un député, pour, soit, donc répondre à leur invitation, soit solliciter au contraire une invitation pour pouvoir présenter une position, position sur un texte qui va arriver, qui est passé en Conseil des ministres, qui va être examiné en Commission, ou au contraire, pour suggérer une modification réglementaire ou législative sur un texte qui a fait ses preuves, mais – on le disait tout à l'heure dans votre présentation – mais dont les remontées du terrain, la pratique, montrent qu'il est nécessaire de corriger, de corriger tels ou tels points, simplement parce que le texte est daté ou alors, il est perfectible, etc.

**FABRICE LUNDY**

Et vous arrivez masqué ou vous dites clairement : bonjour, nous représentons par exemple l'industrie du tabac, nous représentons les chasseurs, nous représentons les viticulteurs, comment vous vous présentez ?

**ALEXANDRE DE MONTESQUIOU**

Alors, notre charte de déontologie est très claire là-dessus, les propositions de Christophe SIRUGUE le sont également, nous n'avancions absolument pas masqués, nous prenons notre téléphone ou nous adressons un courrier ou un courriel, puisque maintenant, Internet est arrivé, et nous nous présentons tout simplement en disant que nous représentons... nous sommes telle société qui travaille pour telle autre entreprise ou fédération professionnelle, et nous souhaitons rencontrer le député ou le rapporteur, quand le député est également rapporteur, pour parler de tel sujet, de tel article de telle loi, nous leur adressons généralement à l'avance une petite note pour cadrer un petit peu le débat, et ensuite, quand ils ont la gentillesse de nous recevoir, eh bien, nous leur présentons, nous leur déroulons cette présentation et nous répondons à leurs questions qui vont, généralement, bien au-delà de ce que nous-mêmes, nous souhaitons leur présenter.

///

**BENAOUDA ABDEDDAIM**

J'ai une question pour vous, Monsieur de MONTESQUIOU, en Allemagne, les choses sont claires et nettes, vous me direz, comme souvent, c'est discipliné, il y a un registre national publié au Journal officiel avec les rencontres, avec qui, comment, pourquoi, quelle heure, etc. En France, si je reprends le rapport...

**FABRICE LUNDY**

SIRUGUE...

**BENAOUDA ABDEDDAIM**

Sur le groupe de travail de février 2013 sur les lobbies, vous invitez les députés, c'est la proposition 10, les députés à rendre publiques les réunions avec les représentants d'intérêts. Pourquoi inviter, pourquoi ne pas contraindre ? Alors, question pour vous sur le modèle allemand, et puis question sur : pourquoi inviter ou on le fait ou on ne le fait pas ?

**FABRICE LUNDY**

Alors, Noëlle LENOIR, déontologue. Alors, Alexandre de MONTESQUIOU, président de l'association française des conseils en lobbying, notre décodeur de 20h.

**ALEXANDRE DE MONTESQUIOU**

Pour rebondir avant de vous répondre pour...

**BENAOUDA ABDEDDAIM**

Non, mais c'est important...

**FABRICE LUNDY**

Alors, répondez déjà, répondez déjà, répondez à la question de Bénaouda, s'il vous plaît.

**ALEXANDRE DE MONTESQUIOU**

Sur la publication des rendez-vous, enfin, nous, lobbyistes, on n'y voit strictement aucun inconvénient, mais ce n'est pas à nous de les publier, les parlementaires ont leurs propres règles, si le règlement de l'Assemblée prévoit de publier les rendez-vous pris, très bien, mais ce n'est pas à nous de leur dicter ce qu'ils ont à faire. Nous, encore une fois, on agit en toute transparence en prenant rendez-vous, en disant pour qui on travaille, qui on représente, quelle opinion on défend, sur quel article, sur quel point de la loi. Ensuite, que le rendez-vous soit publié, je veux dire, il n'y a aucun problème sur le principe, c'est aux députés de le choisir, mais je veux dire, on n'a rien à cacher. On est là justement pour éclairer, essayer d'éclairer le parlementaire qu'on rencontre en lui donnant une position qui n'est pas forcément celle qu'il a entendue une heure avant ou la veille, et comme le disait Christophe SIRUGUE dans son rapport, nous sommes nécessaires à l'exercice de la démocratie, et les parlementaires ensuite feront – je reprends votre terme – feront le tri, c'est un peu brut, mais c'est ça, ils feront le tri, parce qu'ils sont des grands garçons et qu'ils sont capables justement, en ayant différentes positions présentées à eux, de faire le choix qui rejoindra – on espère – l'intérêt général, et qui sont chargés de...

**FABRICE LUNDY**

Ce sont des grands garçons, vous nous dites, Alexandre de MONTESQUIOU, mais parfois, alors, c'est peut-être un fantasme là aussi, pour un peu emporter leur adhésion, pour remporter finalement leur accord. Un petit cadeau de temps en temps, un petit voyage, une petite invitation ? Comment ça se passe ? Ça existe, ne me dites pas que ça n'existe pas.

**ALEXANDRE DE MONTESQUIOU**

Je n'ai pas dit que ça n'existait pas, il y a des règles qui ont été établies, très claires, notamment par madame LENOIR, je crois que, parce que j'entendais tout à l'heure, avant d'arriver, vous parliez des déplacements, des visites, etc., je pense qu'une visite bien organisée, et si elle est annoncée, en toute transparence là aussi, peut être très utile pour comprendre comment fonctionne une centrale nucléaire, puisqu'on parlait de ça, une usine automobile ou autre chose, ou même une société d'auteurs, bon, pour voir comment fonctionne, quels sont les problèmes rencontrés sur place, bon, rencontrer d'autres élus locaux aussi, pas simplement les élus nationaux, bon. Donc je ne vois pas le problème là-dessus. Bon, ensuite, je vois à quoi vous pouvez faire allusion, mais encore une fois, ça fait partie – comme vous l'avez dit – de ces fantasmes qui veulent que les lobbyistes peuvent aller jusqu'à acheter les élus, ce qui est totalement bien entendu...

**CHRISTOPHE SIRUGUE**

Là, ce n'est pas du lobbying, c'est de la corruption...

(Brouhaha)

**FABRICE LUNDY**

Bon alors, justement, on va y revenir...

**CHRISTOPHE SIRUGUE**

Attendez, ce n'est pas du lobbying, c'est de la corruption, ne mélangeons pas les termes...

**FABRICE LUNDY**

*Tous droits réservés*

Mais on va y revenir dans un instant. C'est une question qui est posée à Noëlle LENOIR...

**ALEXANDRE DE MONTESQUIOU**

Et la corruption est punie par le code pénal...

**FABRICE LUNDY**

Les députés sont-ils sous l'influence des lobbies ? A tout de suite pour « Les Décodeurs de l'Eco » !

/// Pause publicitaire ///

**FABRICE LUNDY**

Alexandre de MONTESQUIOU, président de l'association française des conseils en lobbying, vous nous dites, votre association, elle existe depuis 91, mais on a l'impression que, au niveau de l'Union européenne, finalement, ils ont pris beaucoup plus d'avance, qu'est-ce qu'il en est exactement ? En quoi ils ont... ou peut-être les lobbyistes ont plus pignon sur rue, ils se déplacent beaucoup plus librement, j'ai l'impression, au Parlement européen.

**ALEXANDRE DE MONTESQUIOU**

Alors, oui, ils se déplacent sans doute plus librement, mais pour revenir à ce que disait Christophe SIRUGUE tout à l'heure, nous ne souhaitons pas avoir une sorte de passe-droit, un badge qui nous permette de circuler n'importe où...

**FABRICE LUNDY**

A l'Assemblée nationale...

**ALEXANDRE DE MONTESQUIOU**

Notre conception du travail de lobbyiste, c'est que nous sommes là pour apporter une information, éclairer donc la représentation nationale, qui fera ensuite son choix en toute connaissance de cause, mais certainement pas pour l'accaparer, et nous devons respecter le temps de la discussion et le temps démocratique, c'est-à-dire du choix du vote des parlementaires, par ailleurs...

**FABRICE LUNDY**

Est-ce que la France a du retard par rapport à l'Union européenne, parce qu'on va bientôt se quitter...

**ALEXANDRE DE MONTESQUIOU**

Par ailleurs, il faut voir que, aux Etats-Unis, et à Bruxelles, l'action des lobbyistes est quasi consubstantielle avec le processus législatif et démocratique, ce qui n'est pas le cas en France... enfin, ce qui commence à être le cas en France, grâce notamment à la reconnaissance que nous apportent les parlementaires sur notre travail, qui est très important pour nous, mais peut-être aussi à des réalités historiques où la France – comme vous le rappelez – il y a l'Etat Nation qui décide de tout, et puis, aux Etats-Unis, c'est l'individu qui prime sur l'Etat, bon. Et donc l'individu doit pouvoir s'exprimer sur tous les sujets et auprès de n'importe qui, et c'est cette difficulté qu'on a en France, qui contribue à notre sens souvent à la crispation sur les dossiers, alors que si on avait une approche beaucoup plus ouverte, mais de manière plus régulière, je dirais, et systématique sur les dossiers, on n'arriverait pas forcément à les résoudre tous, mais en tout cas, à éviter des crispations inutiles, comme en connaît et sait en connaître et aime en connaître la société française.

///

**FABRICE LUNDY**

Merci à tous. Merci Noëlle LENOIR, donc la déontologue de l'Assemblée nationale. Merci également à Alexandre de MONTESQUIOU, c'est le président de l'association française des conseils en lobbying. Bénaouda ABDEDDAIM et Emmanuel LECHYPRE, eh bien, on les retrouvera demain soir, donc à 19h, dans « Les Décodeurs de l'Eco », en direct, bien entendu. Et puis merci également à Christophe SIRUGUE, député maire socialiste de Chalon-sur-Saône, dans le département de la Saône-et-Loire, on est en Bourgogne, bien sûr, formidable région ! 20:28:35. FIN#